

SARL IMMOBILIÈRE DU SORNIN

Carte professionnelle n°102

GARANTIE FINANCIÈRE : SOCAF 110 000 Euros

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

(sauf accord spécifique entre les parties lors du mandat ou compromis de vente)

Fonds de commerce : de 0€ à 30 000€ : 6 000€ TTC
de 30 001€ à 100 000€ : 8 000€ TTC
de 100 001€ et au-delà : 10 000€ TTC

Terrains à bâtir : 2€ TTC par m2 avec un minimum de 4 000€ TTC

Locaux à usage habitation ou industriel : de 0€ à 50 000€ : 5 000€ TTC
de 50 001€ à 75 000€ : 7 000€ TTC
de 75 001€ à 100 000€ : 8 000€ TTC
de 100 001€ à 150 000€ : 9 000€ TTC
de 150 001€ à 200 000€ : 12 000€ TTC
de 200 001€ à 300 000€ : 15 000€ TTC
de 300 001€ et au-delà : 18 000€ TTC

Conformément aux usages locaux et sauf accord différent entre les parties (indiqué au mandat) la rémunération sera à la charge du vendeur.

HONORAIRES SUR ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES :

(estimation gratuite pour les personnes mandatant notre cabinet pour la vente de leur bien.)

Terrains à bâtir et maisons classiques : 120€ TTC
Bâtiments industriels et fonds de commerces : 250€ TTC
Terrains boisés : sur devis
Propriétés et châteaux : sur devis

Médiateur : Jean-Marc BRET, 20 rue du Plat 69002 LYON, 04 78 42 42 21 / www.alagybret.com

www.immodusornin.com